



Ma copine est brésilienne, j'ai besoin d'aide svp!

Par **Scalpa**, le **14/10/2012** à **21:50**

Bonjour,

j'ai 20 ans et j'habite entre Marseille et Toulon.

Voilà je vous écris car j'aurais vraiment besoin de renseignement .

j'ai rencontré une brésilienne elle a vécu chez moi en france pendant 2 mois et demi cet été.

Elle est donc retournée au Brésil.

aujourd'hui, nous avons envie de vivre ensemble pour tout le temps . le problème c'est que pour avoir un visa plus long que celui de 3 mois (visa de travail par exemple), il faut qu'elle aille à Brasilia (la capitale) le trajet coûte cher car elle est dans le nord du Brésil. nous n'avons pas les moyens .

je voudrais savoir en fait, les différentes possibilités,

pour qu'elle puisse rester en France plus de 3 mois sans avoir à faire des allé/retour tous les 3 mois .

nous sommes prêts à tout, mais nous ne disposons de pas beaucoup d'argent.

Svp, éclairez-moi..

une autre question, est-ce que si elle dépasse les 3 mois de touriste, qu'elle reparte ensuite au Brésil, et revient en France, la France l'accepte ? sachant qu'elle a déjà été en situation irrégulière en France ?

je vous remercie d'avance ... votre aide me sera précieuse

Par **citoyenalpha**, le **19/10/2012** à **08:49**

Bonjour

lorsqu'un séjour irrégulier sur le territoire est constaté la personne sera fichée et ne se verra plus délivrée de visa par le consulat.

Votre seule solution est le mariage, le PACS ne permettant pas d'obtenir de droit un visa mais est un critère pris en compte pour démontrer ses liens affectifs en France.
Toutefois votre amie devra retourner au Brésil afin d'obtenir un visa long séjour et ainsi sa carte de séjour sauf à démontrer une vie commune de 6 mois au moins.

Restant à votre disposition.

Par **Scalpa**, le **04/11/2012 à 16:32**

Bonjour,
si je prend des risques de la faire rester en France ici illégalement, puis un jour me marier, elle ne pourra pas donc avoir de visamerci beaucoup de votre réponse !

Par **Nicole29**, le **04/11/2012 à 18:07**

Bonjour,
Si votre copine entre en France irrégulièrement, elle sera obligée de retourner au Brésil chercher un Visa Long Séjour (VLS).
Si elle a été en situation irrégulière ne serait-ce qu'une fois en France (sans être régularisée entre temps) et qu'elle est retournée dans son pays, elle est sur une liste rouge et l'ambassade ou le consulat de France ne la laissera pas obtenir de visa durant 5 ans ou plus c'est selon.
La seule façon, assez rapide, c'est que vous vous mariez au Brésil à l'ambassade de France, et ensuite transcrire le mariage, attendre que l'ambassade lui remette un visa conjoint de français (cela peut durer quelques temps, le plus rapide environ 6 mois). Mais étant donné qu'elle était en situation irrégulière en France et peut-être qu'elle a reçu un OQTF (je ne sais pas), cela pourra lui porter préjudice.
Bref, si j'étais vous, prenez un bon avocat... Mais tout dépend de son cas, si elle n'a pas reçu d'OQTF, elle pourra sans doute revenir sans trop de problème.

Par **Scalpa**, le **05/11/2012 à 00:40**

Merci bien.
alors même marié avec elle, si elle a déjà été en situation irrégulière, cela ne lui permettrait pas de revenir ici. merci beaucoup pour vos réponses!

Par **Nicole29**, le **05/11/2012 à 01:37**

Non j'ai écrit si elle a été visée par un OQTF mais si elle est revenue avant de recevoir l'OQTF normalement c'est bon...